

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 11 janvier 2016 à compter de 19h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;
Mme Christine Schultz, conseillère n°4;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5;
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Est absent :

M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3.

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente :

M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 00, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum, la période de recueillement et après avoir souhaitée les meilleurs vœux pour l'année 2016.

rés : 2016-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

rés : 2016-01-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
7 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015 soit accepté tel que lu.

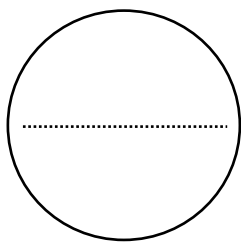
ADOPTÉE

rés : 2016-01-003

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE



rés : 2016-01-004

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 11 JANVIER 2016

M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 11 janvier 2016. Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de décembre 2015 soient acceptés au montant de **66 995,61 \$** et que les comptes à payer en date du 11 janvier 2016 soient payés au montant de **86 383,01 \$**.

ADOPTÉE

rés : 2016-01-005

LOCATION D'UN ESPACE D'ENTREPOSAGE À LA COOP UNIFORCE – ACCEPTATION ET NOMINATION DU SIGNATAIRE

Attendu que la municipalité souhaite entreposer ses biens dans un entrepôt partiellement chauffé, mais ne dispose pas de suffisamment d'espace ;

Attendu que la municipalité souhaite louer un espace d'entreposage à La COOP Uniforce pour l'entreposage de biens divers appartenant à de la municipalité ou sous sa supervision;

Attendu que La COOP Uniforce, le locateur, s'engage envers la municipalité, le locataire, à lui procurer, moyennant un loyer mensuel de 900 \$, plus taxes, la jouissance d'un bien, en l'occurrence l'Entrepôt, pendant une durée d'un (1) an du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 avec possibilité de reconduction;

Attendu que le bien loué est une partie de l'entrepôt sis au 291 St-Patrice à Sherrington et comprend ce qui suit : une partie non chauffée de l'Entrepôt, d'une superficie approximative de 4000 pieds carrés incluant du « racking » pour 16X2 poteaux et 58 longerons, une rampe de chargement **et** une partie chauffée du même immeuble d'une superficie approximative de 16x20 pieds carrés ;

Attendu qu' il y a lieu de s'entendre sur les responsabilités et devoirs des parties par écrit;

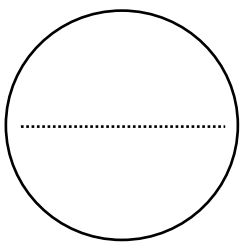
En conséquence, il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accepter le contrat de location d'un espace d'entreposage entre la municipalité de Sherrington et La COOP Uniforce proposée par M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale, et d'autoriser cette dernière à le signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE

rés : 2016-01-006

PROCURATION À LA FABRIQUE POUR LA LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE EN CAS DE DÉCÈS DURANT LA FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Attendu que durant les périodes spéciales de fermeture du bureau municipal, il n'est pas possible de louer le Centre communautaire Louis-Georges-Lamoureux ou toute autre salle autorisée pour tenir des funérailles;



Attendu qu' il y a lieu de mettre en place une procédure visant à satisfaire ce besoin de la population;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement :

- 1) de mandater M^e Raffaella Di Stasio pour mettre en place cette procédure de location de salles en cas de fermeture spéciale du bureau municipal et de la faire appliquer;
- 2) de permettre à la Fabrique de Sherrington, par l'intermédiaire de ses agents, de louer le Centre communautaire Louis-George-Lamoureux à des tiers, pour et au nom de la municipalité de Sherrington, et ce, selon les exigences de la procédure en vigueur.

ADOPTÉE

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET D'IMPLANTATION D'INTERNET HAUTE VITESSE

M. Daniel Lussier, maire, informe la population de l'état d'avancement du projet d'implantation d'internet haute vitesse sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville.

RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Durant le mois de décembre, les employés des travaux publics de la municipalité ont notamment effectué les travaux suivants :

- Enlèvement des bandes blanches de protection du stationnement du Centre communautaire Louis-George-Lamoureux avant la tombée de la neige;
- Installation des décorations de Noël au Centre communautaire Louis-George-Lamoureux et au bureau municipal.
- Réparation du « bucket » à neige;
- Entretien à l'usine d'épuration;
- Réparation de quelques nids-de-poule;
- Réinstallation du système de refroidissement de la patinoire suite aux travaux de décontamination du CMR;
- Arrosage et préparation de la glace de la patinoire, incluant la peinture des lignes sous la surface;
- Dénéigement des terrains, bâtiments et trottoirs;
- Passage de la zamboni au besoin.

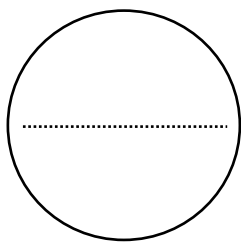
M. Daniel Lussier félicite les employés des travaux publics pour leur excellent travail pour la réouverture de la patinoire après les travaux de décontamination de la patinoire.

rés : 2016-01-007

COMPÉTENCE DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE SUR LES COURS D'EAU EN VERTU DE L'ARTICLE 103 DE LA LCM

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant L'Entente entre la MRC des Jardins-de-Napierville et les municipalités locales visant le recouvrement de créance et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau intervenue en 2007;



Considérant que lors d'une rencontre tenue le 13 août 2015, les inspecteurs municipaux des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ont manifesté leurs intérêts à modifier ladite Entente afin de ne plus intervenir dans la gestion des cours d'eau qui est de compétence de la MRC;

Considérant que certains inspecteurs municipaux demandent aussi que la gestion et le suivi de la protection de la bande riveraine et de la berge des cours d'eau sur le territoire de la MRC reviennent aussi à la MRC;

Considérant que les travaux dans les cours d'eau sont de plus en plus complexes et exigeants;

Considérant que les travaux nécessitent de plus en plus de procédures, peu importe la nature des interventions;

Considérant que la MRC a engagé une personne ressource possédant les qualifications requises pour tous les genres d'intervention relatifs aux différents travaux requis dans les cours d'eau;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement de demander la MRC des Jardins-de-Napierville de modifier l'entente intervenue en 2007 avec la MRC des Jardins-de-Napierville relativement à certains travaux dans les cours d'eau afin de retirer l'ensemble des responsabilités de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington découlant de cette entente, sauf la gestion des travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau situé sur son territoire en présence d'une obstruction causée par un barrage de castors qui menace la sécurité des personnes ou des biens.

ADOPTÉE

rés : 2016-01-008

PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS

Attendu qu' à partir du 1^{er} janvier 2016, un Plan d'intervention préparé selon le nouveau guide du MAMOT est exigé à toute municipalité qui présentera une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égouts ou pour des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre de la TECQ;

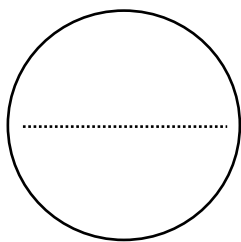
Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a accordé le mandat de gré à gré à Comeau Expert-conseil pour l'élaboration d'un *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts* selon les exigences du MAMOT (ref : Résolution n° 2015-08-149);

Attendu qu' une première version a été reçue au MAMOT le 26 octobre 2015 et qu'une analyse a conclu à la nécessité d'y apporter quelques modifications;

Attendu que celles-ci ont été apportées au Plan d'intervention;

En conséquence, il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'approuver le *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts* daté du 8 janvier 2016 préparé par Jennifer Nguyen, ing. Jr. chez Comeau Experts-Conseil.

ADOPTÉE



rés : 2016-01-009

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 16-11-2015-8257 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

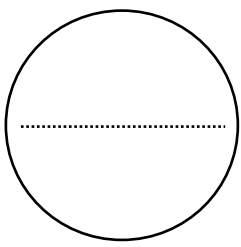
- Attendu la demande de dérogation mineure n° 16-11-2015-8257 du propriétaire du 6, rue O'Meara;
- Attendu que la nature de la demande consiste à augmenter le coefficient d'emprise au sol au-delà de 0,2.
- Attendu que le demandeur désire construire un bâtiment commercial de plus de 20 % de la superficie du terrain permis et de réduire les marges latérales droites à un mètre et arrière à 8 mètres;
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que la présente demande ne peut causer aucun préjudice aux résidences environnantes et recommande l'approbation de la demande;
- Attendu que la municipalité a publié un avis public à deux endroits publics le 16 novembre 2015 dans la municipalité;
- Attendu qu' aucune personne présente dans la salle ne s'oppose à la présente demande de dérogation mineure;
- Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure n° 16-11-2015-8257 au règlement de zonage.
- Nota : Aucune personne présente dans la salle ne s'oppose à la présente demande de dérogation mineure.*

ADOPTÉE

RAPPORT DES INTERVENTIONS 2015

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

Bilans des interventions 2015														2014	2013
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL		
Feux bâtiment	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Feux divers	2	0	0	0	3	3	3	0	1	1	2	2	17	7	8
Médical PR	10	9	5	9	4	9	7	5	11	9	3	9	90	84	96
Accidents	2	3	1	2	0	3	5	4	1	1	1	1	24	23	34
Sécurité publique	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	3	3	7
Alarmes incendies	0	1	1	1	3	0	2	3	0	2	2	2	17	7	7
Entraide	6	2	3	2	2	3	0	5	4	1	1	5	34	16	33
Aide aux citoyens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	3	1
Prévention incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3
Alarmes CO2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Alarmes gaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
TOTAL	20	15	10	14	12	20	17	17	17	15	10	20	187	148	191



Nombres de sorties par camion 2015													2014	2013	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL		
232	3	3	2	2	6	5	10	7	1		1	8	48	44	54
332	4	2	2	2	6	3	10	8	5	5	5	6	58	28	57
732	5	1	3	2	8	2	5	8	3	1	6	5	76	25	43
932	14	13	7	12	10	18	17	12	13	14	9	19	158	117	128
Appel de nuit	0	0	1	4	1	1	0	1	1	1	2	4	16	26	28
Prévention résidentielle													160	164	162
Activité à l'école								1	2	4			7	8	7
Activité publique										2			2	3	2

rés : 2016-01-010

**ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES
POMPIERS DU SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE DE
SHERRINGTON**

Attendu que *l'Entente relative aux conditions de travail des pompiers du Service de prévention incendie de Sherrington* du mois d'avril 2014 est échue depuis le 31 décembre 2015 (*ref : Résolution n° 2014-05-141*);

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu à l'unanimité des personnes votantes d'accepter *l'Entente relative aux conditions de travail des pompiers du Service de prévention incendie de Sherrington* du mois de décembre 2015 qui remplace et abroge celle du mois d'avril 2014 et d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale, et M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du service, à la signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

Nota : Mme Christine Schultz s'abstient de voter et de délibérer en application du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

rés : 2016-01-011

AMENDEMENT N° A2016-N.B.-001 AU CONTRAT DE TRAVAIL

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement d'accorder l'amendement n° A2016-N.B.-001 et ce, rétroactivement au mois de janvier et selon les recommandations de la direction.

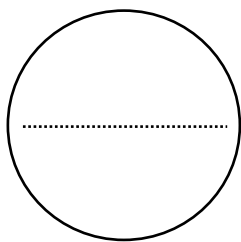
ADOPTÉE

rés : 2016-01-012

AMENDEMENT N° A2016-S.B.-001 AU CONTRAT DE TRAVAIL

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accorder l'amendement n° A2016-S.B.-001 et ce, rétroactivement au mois de janvier et selon les recommandations de la direction.

ADOPTÉE



rés : 2016-01-013

EMBAUCHE DE MME KARINE DUQUETTE AU POSTE DE SURVEILLANTE AU CENTRE MULTI-RÉCRÉATIF

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement :

- d'embaucher Madame Karine Duquette au poste de surveillante au Centre Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2015-2016;
- d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant;
- d'accepter le plan d'intégration de la ressource présentée par l'agente de développement du Loisir.

ADOPTÉE

rés : 2016-01-014

DEMANDE DE M. MARCO MARTIN POUR LA RÉDUCTION DU COÛT DE LOCATION DE LA PATINOIRE

Attendu la demande de M. Marco Martin datée du 7 janvier dernier pour la réduction du coût de location de la patinoire afin de mettre sur pied des activités de hockey destinées aux jeunes de quatre ans et plus;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accorder à M. Martin une réduction de 60 \$ sur la première heure de location de la patinoire aux fins de son projet d'activité susmentionné afin de lui permettre d'évaluer la faisabilité de la tenue de l'activité en fonction des inscriptions.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente dans la salle n'a de questions à poser.

rés : 2016-01-015

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 25 sur une proposition de Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier, Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Directrice générale & Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016.